

CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE ET LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE OCCITANIE 2025-2027

Entre

La Région académique Occitanie,

31, rue de l'Université 34 064, MONTPELLIER CEDEX 2.

Représentée par **Madame Carole DRUCKER-GODARD**, Rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'Académie de Montpellier, Chancelière des Universités et **Monsieur Karim BENMILOUD**, Recteur de l'académie de Toulouse.

Ci-après dénommée « la Région académique Occitanie »

et

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Occitanie,

11 Boulevard des Récollets - CS 97802 - «Immeuble Le Belvédère» - 31078 TOULOUSE Cedex 04

Représenté par **Monsieur Samuel HERVÉ**, Président.

Ci-après dénommé « le MEDEF Occitanie »

Ci-après désignés individuellement ou collectivement par la ou les « Partie(s) ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

Le Ministère de l'Éducation Nationale et le MEDEF ont signé une convention nationale de coopération (en annexe) qui servira de cadre général et qui fait partie intégrante de la présente convention.

La Région académique Occitanie

La Région académique Occitanie a pour mission la formation tout au long de la vie, de la formation initiale des jeunes à la formation continue des adultes.

Elle assume la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son projet de formation et d'insertion professionnelle. Avec les Régions, elle contribue à la découverte des formations et des métiers afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés conduisant à une qualification reconnue et à une insertion sociale et professionnelle réussie.

La Région académique Occitanie exerce sa mission de formation professionnelle continue dans le cadre de la politique publique de la formation professionnelle qui a pour objectif d'accompagner la croissance des entreprises et le retour à l'emploi des personnes, au plus près de leurs besoins.

Le MEDEF Occitanie

Le MEDEF Occitanie est une organisation patronale représentative composée de 24 fédérations professionnelles et 14 MEDEF territoriaux qui assurent une couverture complète du territoire et un maillage au plus près des préoccupations des chefs d'entreprises de toutes tailles, de tous secteurs, et de tous profils d'entrepreneurs.

La transition écologique et le développement des nouvelles technologies et du numérique impactent directement l'organisation interne des entreprises, quelle que soit leur taille, avec de nouveaux métiers qui apparaissent et l'évolution de métiers plus traditionnels. Ces entreprises doivent également être en capacité de répondre à des marchés de plus en plus ouverts à l'international, d'adapter leurs process de production à des nouvelles technologies et techniques. Pour répondre à ces enjeux, elles doivent trouver des profils adaptés et faire monter en compétence leurs salariés. Le MEDEF Occitanie a pour mission d'accompagner ses adhérents dans les déclinaisons d'actions auprès de leurs entreprises pour appréhender au mieux ces profondes mutations et faciliter leur développement.

Pour continuer de réajuster la demande sociale et les attentes des jeunes générations avec les attentes du monde socio-économique et les besoins en compétences sur un territoire, il est primordial de mieux faire connaître les différents rôles et dimensions de l'entreprise, mais aussi l'entrepreneuriat, la réalité des métiers et les parcours de formation pour y parvenir auprès des apprenants, leurs familles et plus généralement auprès du monde éducatif.

A cette fin et pour renforcer encore la proximité nécessaire entre l'école et l'entreprise, la Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à faciliter leurs modes de coopération à l'échelle régionale, territoriale et sectorielle, pour développer, pour chaque public, les dispositifs et les initiatives des deux Parties pour construire des actions communes ou en complémentarité.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention mobilise le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie, dans le cadre de leurs missions et de leurs compétences respectives, pour améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes en priorité et des adultes.

Dans le cadre des axes de coopération prioritaires définis nationalement, les Parties s'engagent à :

- ☐ collaborer dans le cadre du club Ecole Entreprise ;
- ☐ déployer sur l'ensemble de la région des actions dans le cadre de la Relation Ecole Entreprises tout au long de l'année scolaire et plus spécifiquement lors de la Semaine Ecole Entreprises ;
- ☐ faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en mobilisant les acteurs autour d'actions de coopération des structures en faveur du rapprochement du monde économique et pédagogique (bureaux des entreprises (BDE), comités locaux école entreprise (CLEE) ;
- ☐ développer les dispositifs d'information à l'orientation des élèves et de promotion de l'alternance (dispositif Parents en entreprise (PEE), mentorat ;
- ☐ renforcer le développement en région des campus des métiers et des qualifications (CMQ) ;
- ☐ analyser l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en compétence des entreprises, notamment en lien avec les réseaux et les services de région académique.

ARTICLE 2 – PUBLICS VISÉS PAR LA CONVENTION

Les publics visés par la convention sont les élèves, les apprentis, les étudiants, les jeunes en situation de décrochage, les stagiaires de la formation continue (GRETA), les entreprises et les personnels de l'Éducation nationale de la Région académique Occitanie.

ARTICLE 3 – LA MOBILISATION MUTUELLE DU MEDEF OCCITANIE ET DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

Dans le cadre du partenariat, le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie s'engagent à mobiliser d'une part leur réseau d'adhérents et, d'autre part, leurs établissements de formation.

ARTICLE 4 - VALORISER L'ENTREPRISE POUR FAIRE DÉCOUVRIR AUX ÉLÈVES, APPRENTIS, ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE (GRETA) LES MÉTIERS AU TRAVERS D' ACTIONS D' INFORMATION ET D' ORIENTATION ET LEUR DONNER L' ENVIE D' ENTREPRENDRE

4.1 - Accompagner par l'information les choix d'orientation

Pour les élèves, en cohérence avec les actions menées avec la Région, l'objectif est de mieux ancrer l'information sur les formations et les métiers en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux.

Pour les autres publics, la coopération se place en cohérence avec les actions réalisées dans le cadre des CLEE, qui déploieront les axes politiques définis par le Club Ecole entreprise.

L'accompagnement par l'information aux choix d'orientation sera notamment proposé au travers des dispositifs énoncés ci-dessous. La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie valoriseront ces dispositifs respectivement auprès des établissements scolaires et adhérents.

Dispositif « Orientation & Métiers d'Avenir » (OMA)

Fruit d'un travail collaboratif, il a pour objectif de permettre aux jeunes et à leur famille de découvrir des métiers qui recrutent dans notre région afin de les aider dans leur orientation.

Le MEDEF Occitanie met en place le dispositif via un travail régulier avec ses adhérents et tiendra à jour le site internet www.oma-occitanie.fr

La Région académique Occitanie s'engage communiquer sur ce site auprès de ses établissements et dans son catalogue d'actions.

Une attention particulière sera apportée à la féminisation des métiers scientifiques, technologiques, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Exemple : Plateforme Code F.

Dispositif « Parents en entreprise » (PEE)

Partant du constat que les parents participent activement aux choix d'orientation de leurs enfants, le dispositif « Parents en Entreprise » a été lancé sur la Région académique Occitanie sur le format de « portes ouvertes ». Ce dispositif s'adresse à tous les établissements du second degré et a pour objectifs :

- ☐ de proposer un nouveau format innovant de collaboration École-Entreprise ;
- ☐ d'accompagner les parents et les élèves dans la découverte des métiers et l'orientation s'inscrivant en cohérence avec le Parcours Avenir mis en place dès le collège ;
- ☐ de renforcer les liens et partenariats entre l'Éducation nationale et les partenaires.

Conseil de perfectionnement école-entreprise (CP2E)

Le CP2E est une instance qui se veut stratégique, lieu d'échanges entre entreprises, enseignants, apprenants et partenaires institutionnels. Il permet ainsi de :

- ❑ renforcer l'alignement entre les objectifs pédagogiques et les besoins du monde socio-économique ;
- ❑ adapter les formations aux compétences attendues sur le marché du travail ;
- ❑ aider les élèves à mieux comprendre les métiers pour faire des choix éclairés d'orientation.

C'est une instance mixte qui participe à la mise en œuvre de la relation École-Entreprise.

4.2 - Favoriser la promotion de l'alternance

Dispositif « Pépites de l'alternance »

Le MEDEF Occitanie souhaite valoriser, à travers un concours (une fois tous les deux ans), les entreprises vertueuses en matière d'alternance afin de soutenir ce dispositif.

La Région académique Occitanie pourra être sollicitée par le MEDEF Occitanie pour participer aux jurys.

4.3 - Donner l'envie d'entreprendre et favoriser l'insertion professionnelle

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie encouragent les initiatives pédagogiques innovantes développant chez les élèves l'esprit d'initiative et le sens de l'engagement ou favorisant l'insertion professionnelle, actions qui permettent également de connecter les personnels de l'Education nationale avec les entreprises de leur territoire. Les Parties conviennent de soutenir et de développer toute forme d'action partenariale permettant d'atteindre cet objectif (ex : Entreprendre pour Apprendre, Mentorat, etc.).

ARTICLE 5 – FAVORISER L'ACCUEIL ET L'IMMERSION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN FORMATION ET DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE ET LA SYNERGIE DES VOIES DE FORMATION

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à co-construire ou mutualiser des outils pour faciliter l'accueil des jeunes dans les entreprises et à les mettre à disposition de ces dernières et des académies pour faciliter la mise en relation entre apprenants et entreprises.

5.1 - Accueil des apprenants

Le MEDEF Occitanie s'engage en fonction de ses capacités, à mener des actions pour, par exemple :

- ❑ faciliter l'accueil des jeunes dans les entreprises de son réseau : visites d'entreprises, périodes d'immersion ou de stages, visites de CFA académiques ou de branches, etc ;
- ❑ diffuser au sein de son réseau un guide facilitant l'accueil des élèves de la 5^{ème} à la 2^{nde} en stage de découverte ou pour des périodes d'immersion en entreprises ;
- ❑ faire la promotion de l'alternance comme voie de formation favorisant l'insertion professionnelle ;
- ❑ déployer en lien les CLEE, l'action commune « Les collégiens à la rencontre des entreprises ».

Le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie conviennent d'impulser toutes actions partenariales ou expérimentales qui renforceraient l'atteinte de cet objectif.

A titre d'exemple :

- ❑ déclinaison en classe de 2^{nde}, de l'action « Les collégiens à la rencontre des entreprises », en lien avec les CMQ.

5.2 - Accueil des personnels de l'Education Nationale et soutien à leur formation

Au vu de l'évolution des métiers, il y a un enjeu commun entre les parties de la nécessaire mise à jour des compétences des personnels de l'Éducation nationale. Le MEDEF Occitanie s'engage à mobiliser ses adhérents pour favoriser l'accueil de ces personnels en entreprise.

A titre d'exemple :

- immersion dans l'entreprise pour des stages de courte durée (1 à 5 jours) de personnels d'encadrement de l'Éducation nationale ou d'enseignants des domaines scientifiques ou techniques ;
- travail en lien avec le référent apprentissage dont la mission est conduite en collège avec pour finalité la promotion et la valorisation de l'apprentissage ainsi que la mise en relation des acteurs pour faciliter le déploiement de cette modalité de formation.

ARTICLE 6 – FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à coordonner leurs actions pour faciliter l'insertion des élèves, apprentis, stagiaires de la formation continue et des étudiants notamment des jeunes issus des voies de la formation professionnelle sur le marché du travail.

Il s'agit au niveau régional de travailler ensemble :

- dans le cadre de la co-présidence de la commission « insertion professionnelle et métiers de demain » du Club Ecole Entreprise :
 - la Région académique Occitanie s'engage à avoir une approche concrète et opérationnelle de la découverte et du partage des enjeux de l'entreprise dans le cadre de son Club Ecole Entreprise ;
 - le MEDEF s'engage à mobiliser des moyens humains et son réseau pour favoriser l'animation de cette commission club et à collaborer activement avec la Région académique Occitanie dans le cadre de la vie statutaire du club.
- dans le cadre de la réforme des lycées professionnels :
 - le MEDEF s'engage à faciliter la mise en relation entre les Animateurs Territoriaux de la Relation École Entreprise (ATREE), responsables des Bureaux des Entreprises (RBDE) et les représentants de ses adhérents ;
 - la Région académique Occitanie s'engage à partager les coordonnées actualisées des personnels de l'Éducation Nationale attachés à l'animation des bureaux des entreprises et à proposer au MEDEF de contribuer à l'élaboration de la carte des formations.
- dans le cadre du développement des Campus des Métiers et des Qualifications (Les CMQ sont des acteurs clés du lien entre le monde éducatif et celui de l'entreprise. Les « campus des métiers et des qualifications » constituent sur les territoires un réseau de partenaires. Ils ont notamment pour objectif, en synergie avec les acteurs membres, de contribuer à soutenir, par la formation, les politiques de développement économique et social, développer les filières d'avenir, faciliter l'insertion dans l'emploi. Les liens privilégiés du campus avec les entreprises régionales facilitent l'accueil des élèves pour leur formation en entreprise et la formation continue des salariés) :
 - le MEDEF s'engage à contribuer à la réussite des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) en répondant à toutes sollicitations des CMQ notamment en participant le cas échéant aux comités de pilotage par la mobilisation de ses adhérents ;
 - la Région académique Occitanie s'engage à informer le MEDEF de la création de tout CMQ.

ARTICLE 7 – DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES PÉDAGOGIQUES

En cohérence avec l'action OMA, la Région académique Occitanie s'engage à proposer à l'ensemble de ses établissements, la possibilité d'utiliser l'outil www.oma-occitanie.fr dans le cadre de l'action de découverte des métiers ainsi que des vidéos ou tout support de communication produits dans le cadre de cette action.

Le MEDEF Occitanie s'engage à mettre à jour les informations disponibles sur le site OMA et à fournir les productions vidéo réalisées sur la découverte des métiers afin qu'elles soient utilisées par les établissements.

ARTICLE 8 – MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de cette convention tiendra compte des ressources mobilisables et des spécificités et enjeux de chaque territoire. Elle se décline au sein de la Région académique Occitanie, composée des deux académies de Montpellier et de Toulouse.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions résultant de la présente convention, les Parties facilitent la mise en relation et l'articulation des acteurs territoriaux et sectoriels, ainsi que l'accès aux dispositifs de la relation école-entreprise sur les territoires : animateurs territoriaux de la Relation École Entreprise (ATREE), Ingénieurs pour l'école (IPE), chargés de mission école-entreprise, Campus des métiers et des qualifications, Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE), et tout autre partenaire (associations...).

Dans le respect du RGPD, chaque année lors de la rentrée scolaire de septembre, les Parties conviennent d'échanger mutuellement une liste de contacts visant à faciliter la mise en œuvre de la présente convention.

ARTICLE 9 – GOUVERNANCE, PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité régional de pilotage (COPIL) constitué de représentants des signataires se réunira au moins une fois par an et sera chargé de déterminer les coopérations à promouvoir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'accord, notamment sur la base des éléments de bilan consolidés au niveau régional.

En tant que de besoin, le comité de pilotage peut associer à ses travaux des experts et des personnalités qualifiées.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

Les Parties s'engagent à communiquer mutuellement sur les actions citées dans la présente convention.

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne et externe.

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre Partie pour validation de documents élaborés conjointement.

À des fins de valorisation du partenariat, les parties acceptent que la convention fasse l'objet d'une publication en ligne sur leurs sites respectifs pendant la durée du partenariat.

ARTICLE 11 – FINANCEMENTS DES ACTIONS DE PROMOTION

Le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie s'engagent à mobiliser des moyens financiers pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle au niveau régional et territorial de ces actions.

La Région académique Occitanie s'engage à mobiliser l'ensemble de ses services et de ses établissements scolaires dans le cadre des actions faisant l'objet de la présente convention.

Le MEDEF Occitanie s'engage à mobiliser son réseau régional, territorial et ses fédérations professionnelles pour participer activement à la déclinaison régionale de la présente convention.

ARTICLE 12 - DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de deux ans et peut être renouvelée une fois par tacite reconduction pour la même durée.

Au cours de sa période de validité, la présente convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION

Les Parties peuvent convenir de mettre fin à la présente convention sur simple dénonciation de l'une des deux Parties par lettre recommandée avec accusé de réception et avec prise d'effet à la rentrée scolaire suivante.

ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DES LITIGES

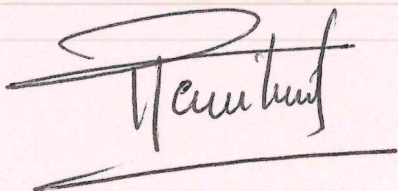
Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de litige relatif à l'application ou l'interprétation de la convention, les Parties s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Fait en trois exemplaires,

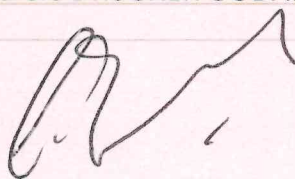
A Carcassonne, le 19 novembre 2025

Karim BENMILOUD



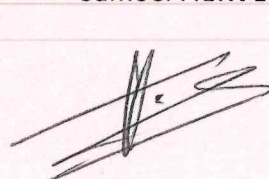
Recteur de l'académie
de Toulouse

Carole DRUCKER-GODARD



Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Samuel HERVÉ



Président
du MEDEF Occitanie